

prendre connoissance de ce qui se fait dans la Chambre que par la Chambre 129. Il ne peut exempter qui que ce soit d'être élu Membre du Parlement 155.-180. Il fut déclaré que le Roi avoit enfreint les privileges du Parlement en prenant intérêt à un Bill pour supprimer les soldats 395. En par lui proposant une limitation et une clause provisionnelle au dit Bill 396. En exprimant son mécontentement contre des Membres pour des objets proposés en Parlement 396. Et en venant dans la Chambre des Communes avec des gens armés 396.

S.

- SALUTS** à faire par les Membres en entrant dans la Chambre et en sortant 267. Par les messagers des Lords 311.
- SANCTION ROYALE**, comment donnée aux Bills 312. Et en quels termes 313.
- SANCTUAIRE** des opprimés est le Parlement 85.
- SCRUTIN**, ne peut être refusé 153. Voyez *Poll à la lettre P*.
- SERGEANT D'ARME** ses honoraires 133.-272.
- SERMENT** des Lords dans les Cours de loi 100. Serment d'abjuration 117. Serments à prêter par les Membres du Parlement 192.-110.-271. Punition contre ceux qui sient sans les avoir prêté 192.-193.-194. Serments à prêter aux Elections 204.-245. Serment à faire quand on est élu 219. Honoraires pour l'administrer 245. Serment à prêter par les Shériffs avant les Elections 249.
- SERVICE DIVIN** établi par le Parlement 87.
- SERVITEURS** des MEMBRES du Parlement exempts d'arrestations 367.-368.
- SESSION** du PARLEMENT ne se termine pas par la passation d'un ou plusieurs Bills sanctionnés par le Roi, ni par le prononcé d'un jugement, mais par la prorogation, ou dissolution du Parlement 336.-340. Chaque session de Parlement est considérée en loi comme autant de Parlements 337. Un ajournement ne constitue pas une session, car par l'ajournement tout est continué dans l'état où il étoit 337. Quand il n'y a ni acte ni jugement de passé dans un Parlement, ce n'est pas une session mais une convention 339.
- SHERIFF**, se comportant mal aux Elections puni par la